

N/REF : 6/06/2025 16H33 C:000053 I:00239
V/REF : AC/C21159
V/Email reçu le Vendredi 06/06/2025 à 16H33

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HCH
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCH
SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 11 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 47 CHALAIS - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 004885, PORTE N°1, REZ DE CHAUSSEE
MOTIF : CONTROLE DE TOUS LES RADIATEURS DU LOGEMENT
Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE TOUS LES RADIATEURS
CONSTAT : RIEN A SIGNALER, 1,5 BAR DE PRESSION A LA CHAUDIERE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATERIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 10/06/25 à 10H52 Mme A. CATALDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00		50,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.					70,00
T.V.A. a 10,00%					7,00
TOTAL T.T.C.En EURO					77,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.